



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aéroports

Question écrite n° 74407

Texte de la question

M. André Aschieri interroge M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les conditions dans lesquelles a été choisie l'implantation d'un troisième aéroport parisien sur la commune de Chaulnes. Villages et communes rasés, paysage dévasté, réduction à néant d'un patrimoine culturel et naturel sont envisagés pour permettre l'implantation d'un aéroport dont l'utilité n'a jamais été envisagée. Membre de la commission DUCSAI, il a choisi de démissionner au moment où il était évident qu'aucune solution alternative n'a été envisagée. Aussi il s'interroge sur ce que le ministre entend par « concertation publique ». Il souhaite savoir à quel moment et dans quelle instance a été étudiée l'opportunité de l'implantation de cet aéroport. Il lui demande notamment de lui indiquer si une réelle étude alternative a été faite sur le développement des liaisons ferroviaires et des aéroports régionaux. Il lui rappelle que les aéroports existants ne sont pas saturés et que la projection de l'augmentation du trafic n'a pas été établie. Enfin, il lui demande de lui indiquer comment il entend conjuguer les principes de développement durable, au cœur du programme gouvernemental et l'intensification du productivisme et de la rentabilité économique à outrance.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74407

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1632